



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU S.IV.E.R.T.**

de l'Est Anjou

Comité syndical du 25 juin 2021

**COMITE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL de VALORISATION ET DE
RECYCLAGE THERMIQUE des DECHETS de L'EST ANJOU**

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 25 juin 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 18 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
(à partir de la délibération n° 21.17)	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Donnant Pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON, S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Ceci donne lieu aux délibérations suivantes :

- *Délibération n° 21.16: Approbation du Compte-rendu de la séance du 7 mai 2021*
- *Délibération n° 21.17: Rapport Annuel 2020*
- *Délibération n° 21.18: Consultation Assistance à maîtrise d'ouvrage maintenance et GER*
- *Délibération n° 21.19: Appel d'offre Transport des refus de Tri*
- *Délibération n° 21.20: Délibération portant adhésion et approbation des statuts du syndicat mixte e-collectivités*
- *Délibération n° 21.21: Délibération portant élection d'un représentant au syndicat mixte e-collectivités au sein du collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements locaux*
- *Délibération n° 21.22: Renouvellement de la carte achat public en vertu du Décret 2004-1144 du 26 octobre 2004*
- *Délibération n° 21.23: Autorisation de remboursement aux frais réels pour le déplacement du Président, des Vice-Présidents et membres du comité syndical du SIVERT*
- *Délibération n° 21.24: Désignation de Monsieur Patrice de FOUCAUD, Président d'honneur*
- *Délibération n° 21.25: Questions diverses*

La délibération proposant une convention chapeau avec CITEO a été retirée de l'ordre du jour à l'unanimité, à la demande de Monsieur LAGLEYZE et sur proposition de Monsieur le Président JL DAVY ;

Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Convocation adressée le 18 juin 2021

Compte rendu affiché le, 16/07/21,

P.J. en annexe le recueil des délibérations adoptées le 07 mai 2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 25 juin 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.16

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 25 juin 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 18 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Mon- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Donnant Pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Assistaient sans voix délibérative :

Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON,

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes POUR : 14
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Approbation du Compte-rendu de la séance du 7 mai 2021

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,


Le compte-rendu des dernières délibérations adopté par le précédent comité syndical du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou.

Aucune remarque n'est formulée sur le compte - rendu de la séance du 7 mai 2021.

Le comité syndical décide à l'unanimité

- Article unique : D'adopter le Compte rendu de la séance du comité syndical du 7 mai 2021

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-25490257-20210625-DE_21_00161-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 25 juin 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.17

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 25 juin 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 18 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Donnant Pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON,

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20210625-DE_21_00162-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2021

Rapport Annuel 2020

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu la délibération 20.36 du 11 décembre 2020, portant sur le Débat d'orientation Budgétaire 2021

VU l'avis du Comité Syndical

Considérant,

- Conformément à la réglementation, Monsieur le Président du SIVERT, présente le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public pour l'année 2020 (rapport en séance et reçu par mail)

Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : De prendre Acte de cette présentation

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20210625-DE_21_00162-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 25 juin 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.18

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 25 juin 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 18 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Donnant Pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON,

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20210625-DE_21_00163-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2021

Consultation Assistance à maîtrise d'ouvrage maintenance et GER

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Considérant,

Afin d'assurer le suivi technique de l'UVE et plus particulièrement le suivi du GER (Gros entretien et renouvellement) et de la maintenance, le SIVERT s'est adjoint le soutien d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

En effet comme le prévoit le Bail Emphytéotique Administratif et la convention d'exploitation non détachable, le SIVERT a décidé de mesures spécifiques, exceptionnelles à l'époque, de suivi du fonctionnement de l'U.V.E. Un dispositif spécifique de suivi des impacts du fonctionnement de l'unité sur l'environnement par exemple. Il en est de même pour le contrôle interne : contrôle à l'entrée et sortie du site assuré par du personnel SIVERT, contrôle des facturations au fil de l'eau, contrôle du bon fonctionnement de l'U.V.E. via un reporting technique journalier... Il en est de même pour le suivi des travaux de maintenance et du GER.

Depuis quelques années, et dans la perspective de la fin de la DSP (mars 2026), nous avons souhaité nous appuyer sur l'expertise d'une AMO. Cette mission est achevée.

Il vous est proposé de continuer à être accompagné

Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à lancer une consultation et à signer avec la société retenue pour une durée d'un an. Les dépenses ne pourront dépasser 40 000 € HT et seront prélevés sur le chapitre 011 article 617.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE*

Accuse de réception en préfecture
049-254902257-20210625-DE_21_00163-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 25 juin 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.19

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 25 juin 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 18 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Donnant Pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON,

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Appel d'offre Transport des refus de tri

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Qu'à compter de fin août 2021, les premiers essais en charges (MSI) vont démarrer sur le centre de tri des déchets secs, générant les premiers refus de tri. Leur gestion est de la compétence des collectivités constituant la SPL. Il est nécessaire de lancer une consultation durant cette phase de monter en puissance contractuelle et de Mise en Service Industrielle « MSI » pour une période de 8 mois (fin août 2021 à fin avril 2022) afin d'assurer le transport des refus de tri des déchets secs des collectivités du SIVERT depuis le centre de tri Biopole vers l'UVE de Lasse.

Le tonnage annuel estimé des refus de tri en fonctionnement stabilisé est estimé à environ 2 500 T pour le SIVERT par an. Pour une période de 8 mois, les tonnages de refus de tri SIVERT est de 1700T environ soit autour de 170 rotations en camion avec remorque poly benne (pour un chargement de 10 tonnes).

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité de ;

Article premier : Autoriser Monsieur le Président à procéder au lancement d'une consultation pour le transport des refus de tri des collectivités du SIVERT depuis le centre de tri vers l'U.V.E. de Lasse,

Article second : Autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société proposant l'offre la mieux disante. Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2021.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20210625-DE_21_00164-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 25 juin 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.20

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 25 juin 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 18 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Donnant Pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Anatole MICHEAUD.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON,

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Délibération portant adhésion et approbation des statuts du syndicat mixte e-collectivités

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical

Considérant,

Dans le cadre du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat mixte e-Collectivités a été créé par arrêté préfectoral le 1^{er} janvier 2014. Le syndicat mixte régional e-Collectivités, opérateur public de services numériques, est une structure dédiée au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales de la région Pays de la Loire.

Le syndicat a pour but d'accompagner les collectivités dans ces domaines, de mettre à leur disposition des moyens et des solutions techniques adaptés, de mutualiser les coûts de développement et de maintenance, d'assurer un niveau d'expertise propre à garantir la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en œuvre

Le syndicat est un outil de regroupement institutionnel de moyens des collectivités adhérentes. Le syndicat mixte pourra mettre en place différents services accessibles à tous les adhérents du syndicat dans le cadre de l'activité générale du syndicat définie par ses statuts. Il est chargé, notamment, de mener toutes réflexions utiles au développement des outils et des usages numériques dans les collectivités et les établissements publics adhérents. A cet égard, il exerce une veille juridique et technologique afin d'identifier les outils et les usages les plus pertinents. Il réalise les études nécessaires au déploiement des solutions mutualisées. Il mène des actions d'information et de formation permettant aux élus des structures adhérentes, et à leurs collaborateurs, de comprendre et maîtriser les solutions mises en œuvre.

Le syndicat favorise l'accès aux services et usages numériques à l'ensemble de ses membres en développant des outils mutualisés, notamment la mise en place d'une plateforme d'administration électronique permettant entre autres la télétransmission des actes au contrôle de légalité, les échanges numérisés entre les collectivités et les établissements publics avec les trésoreries, la mise en œuvre de la signature et du parapheur électronique, la dématérialisation des marchés publics, et autres.

Le syndicat pourra développer des solutions informatiques génériques et pourra en outre rechercher et mettre en œuvre des solutions informatiques métiers susceptibles d'intéresser ses adhérents. Le syndicat pourra également proposer des solutions matérielles et logicielles en rapport avec l'objet du syndicat.

Le syndicat peut également être coordonnateur de groupements de commandes publiques se rattachant à son objet, dans tous les domaines ci-dessus évoqués, ou correspondant à des besoins communs au syndicat et à ses membres, notamment en matière de fourniture de certificat de signature électronique, et autres.

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20210625-DE_21_00165-DE Date de réception préfecture : 16/07/2021

Le syndicat peut aussi intervenir comme centrale d'achat au profit de ses membres adhérents pour toute catégorie d'achat ou de commande publique se rattachant aux domaines d'activités de ses compétences statutaires, notamment en matière de télécommunication, école numérique et autres.

Le syndicat mixte peut également intervenir pour le compte de ses membres ou, de façon accessoire, pour le compte de tiers non-membres, notamment sous forme de réalisation d'études, de prestations de services, de missions d'assistance ou de mise à disposition des solutions proposées par le syndicat, dans le respect de la législation applicable, dès lors que ces interventions portent sur un objet se rattachant aux missions statutaires du syndicat mixte.

Cet établissement public permet :

- d'éviter toute fracture numérique entre les collectivités de la région et d'avancer d'un même pas pour mettre à profit les possibilités du numérique,
- de garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes d'information, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens,
- de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les solutions, les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants.

Les modalités d'accès aux différents services mis en place par le syndicat dans le cadre de son activité sont définies par le comité syndical.

Concernant la représentation au comité syndical, les statuts prévoient la répartition suivante :

- Communes / 10 délégués
- Communautés de communes et d'agglomération / 4 délégués
- Syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux / 2 délégués
- Syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région / 4 délégués
- Départements / 1 délégué
- Région / 1 délégué

Considérant l'intérêt pour le SIVERT d'adhérer au syndicat mixte e-Collectivités pour la mise en œuvre des projets numériques,

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article premier : d'adopter les statuts du syndicat mixte ouvert à la carte dénommé « e-Collectivités » et de s'y adjoindre à cette structure

Article second : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à cette adhésion, dont le montant pour 2021 est estimé à 1374,98€.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490

NOYANT-VILLAGES
Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20210625-DE_21_00165-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 25 juin 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.21

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 25 juin 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 18 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Donnant Pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON,

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20210625-DE_21_00166-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2021

***Délibération portant élection d'un représentant
au syndicat mixte e-collectivités au sein du collège des syndicats de communes,
syndicats mixtes et autres établissements locaux***

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical

Considérant,

Le syndicat mixte e-Collectivités, auquel le « SIVERT vient d'adhérer, a été créé le 1^{er} janvier 2014 par arrêté préfectoral. Conformément aux statuts sa composition est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des EPCI à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les 5 premiers collèges sont constitués d'1 représentant par organe délibérant. L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection des délégués de leur collège. Le SIVERT doit donc procéder à l'élection de son représentant, au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

En conclusion, le conseil procède à l'élection de son représentant :

Monsieur JL DAVY, seul candidat déclaré comme titulaire est élu par 15 voix pour 15 exprimés ainsi que Monsieur D. BLOUIN comme suppléant, pour représenter le SIVERT au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 25 juin 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.22

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 25 juin 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 18 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Donnant Pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON,

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20210625-DE_21_00167-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2021

**Renouvellement de la carte achat public
en vertu du Décret 2004-1144 du 26 octobre 2004**

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical

Considérant,

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Le comité syndical décide à l'unanimité

Article unique : De renouveler sa carte achat public en vertu du Décret 004-1144 du 26 octobre 2004 selon les conditions ci-après

Article 1

Le comité syndical décide de doter le SIVERT d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire la Solution Carte Achat pour une durée de 2 ans.

La solution Carte Achat de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire sera mise en place au sein du SIVERT à compter du 1^{er} septembre 2021 et ce jusqu'au 31 août 2023.

Article 2

La Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire met à la disposition du SIVERT une carte d'achat. Le SIVERT procédera via son Règlement intérieur à la désignation du porteur et définira les paramètres d'habilitation de la carte.

Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité.

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20210625-DE_21_00167-DE Date de réception préfecture : 16/07/2021

Tout retrait d'espèces est impossible.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat de la commune est fixé à 700 euros pour une périodicité mensuelle.

Article 3

La Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat du SIVERT dans un délai de 48 à 72 heures.

Article 4

Le comité syndical sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 – 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire et ceux du fournisseur.

Article 5

Le SIVERT créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la commune procède au paiement de la Caisse d'Épargne.

Le SIVERT paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours.

Article 6

La cotisation annuelle par carte achat est fixée à 50 euros.

L'abonnement annuel au Service E-CAP.fr est fixé à 150 euros.

Une commission de 0,70 % sera due sur toute transaction sur son montant global

Les pénalités de retard sont fixées à taux BCE + 700 points de base

Frais de refabrication d'une Carte Achat Public : 10 euros

Frais de réédition du code secret d'une Carte Achat Public : 10 euros

Session de formation complémentaire : 400 euros par ½ journée (assujetti à la TVA)

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20210625-DE_21_00167-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 25 juin 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.23

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 25 juin 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 18 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Donnant Pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON,

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

***Autorisation de remboursement aux frais réels pour le déplacement
du Président, des Vice-Présidents et membres du comité syndical du SIVERT***

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical

Considérant,

Conformément aux textes et comme pour les déplacements des agents du SIVERT, le Président, les vice-présidents ainsi que l'ensemble des membres du comité syndical sont tenus de respecter le montant forfaitaire pour le remboursement de ses frais d'hôtel et de restauration lors de ses déplacements.

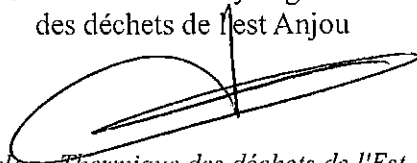
Toutefois, dans certaines agglomérations, ce montant s'avère insuffisant. Il est donc possible au comité syndical selon le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 de permettre le remboursement aux frais réels du Président ou de son représentant.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : D'autoriser le règlement des frais d'hébergement et de restauration du Président, et des Vice-présidents ou membres du comité syndical quand ils représentent le Président du SIVERT, aux frais réels durant deux années sur le chapitre 6532, selon le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20210625-DE_21_00168-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 25 juin 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.24

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 25 juin 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 18 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
.....	
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
.....	
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
.....	
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
.....	
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Donnant Pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON,

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20210716-DE_21_00169-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2021

Désignation de Monsieur Patrice de FOUCAUD, Président d'honneur

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical

Considérant,

Monsieur le Président Jean-Luc DAVY rappelle l'engagement de Patrice de FOUCAUD au sein du SIVERT, comme Président entre 1999 et 2020. En particulier il est rappelé son rôle majeur dans la construction de l'UVE SALAMANDRE, le projet de valorisation de l'énergie fatale avec l'arrivée des serres en 2021, la construction du Centre de tri à BIPOLE, et de ses engagements au sein des structures nationales afin de défendre les intérêts du SIVERT.

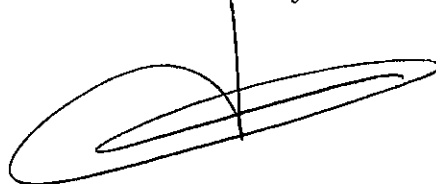
« Au vue de son action et de ses qualités humaines », le Président propose que Monsieur de FOUCAUD soit nommé Président d'Honneur du SIVERT ;

Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : Sur proposition et par acclamation de désigner Monsieur de FOUCAUD Président d'Honneur du SIVERT de l'Est Anjou

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20210716-DE_21_00169-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2021

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 25 juin 2021

Comité Syndical

Délibération n° 21.25

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 25 juin 2021, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, Président, dûment convoqué le 18 juin. Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée
.....	
- Monsieur David LAGLEYZE.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Michel POMMOT	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Madame Christine RICHARD	S.I.C.T.O.M. Loir et Sarthe
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BERLAND.....	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
- Monsieur Didier GUILLAUME	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Etaient excusés :

- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Marc BAINVEL	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois
Donnant Pouvoir à Monsieur LAGLEYZE	
- Monsieur Anatole MICHEAUD	S.M.I.T.O.M. du Sud Saumurois

Assistaient sans voix délibérative :

- Messieurs GERAULT et CHARRUAU et Mesdames CAZILLAC et PIRON,

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 15
Votes POUR : 15
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20210825-DE_21_00170-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2021

Questions DIVERSES

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les statuts

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

VU l'avis du Comité Syndical

Considérant,

Les sujets d'actualité amènent le Président à tenir informer les membres du comité syndical des points suivants ;

Point 1^{er} : le journal SALAMANDRE distribué en janvier 2022 ne changera pas de format contrairement à ce qui avait été prévu initialement, au vue des circonstances (réception du Centre de tri en avril 2022 et organisation interne). Le nouveau format sera distribué à l'été 2022.

Point second : La réorganisation territoriale est en cours en particulier avec l'évolution du SICTOM Loir et Sarthe. Il en est de même avec le SMIPPE qui pourrait voir son territoire s'accroître. Des échanges ont lieu en ce moment, en particulier sur les incidences économiques éventuelles liées aux évolutions du nombre d'habitants ; ainsi que sur les tonnages supplémentaires susceptibles de venir sur l'UVE. Le Président a rencontré notre Conseil, Maître EGLIE RICHTER afin de lui expliquer la situation. L'objectif est d'avoir une vision des enjeux partagés pour septembre, et de délibérer tant sur les évolutions statutaires des adhérents du SIVERT que sur l'avenant avec SAVED fin septembre, début octobre 2021.

Le comité syndical en prend Acte

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

